

ADCGG 13



N° 26
JANVIER 2020

ADCGG 13

Président Pierre JOURNEUX

Secrétaire Rolland FIGUERAS

Trésorier Jean-Michel HARY

801 Chemin de Vède aux Estiennes

13390 AURIOL

06 12 78 45 69

pierre.journeux@wanadoo.fr

www.ancgg.org/ad13



BULLETIN DE LIAISON

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE GRAND GIBIER DES BOUCHES DU RHÔNE**

SAISON 2019/2020

**LA FDC 13 DE NOUVEAU
SOUS ADMINISTRATION JUDICIAIRE**

En avril 2018 la FDC13 avait été mise sous administration judiciaire de Maître Avazeri, pendant 1 an. Il avait été prolongé ensuite en administrateur ad hoc.

Mais il avait démissionné en août 2019, invoquant la persistance de dysfonctionnements de l'organe d'administration, et d'un climat délétère.

En septembre 2019, les salariés de la FDC 13 ont assigné la Fédération devant le TGI d'Aix pour dysfonctionnements de l'organe d'administration de nature à mettre en péril le fonctionnement de la Fédération, en demandant la désignation d'un administrateur judiciaire.

Le jugement rendu le 20/12 leur est favorable, et désigne comme administrateur judiciaire Maître De Saint-Rapt Charles pour une durée de 6 mois, renouvelable.

AU SOMMAIRE DU NUMÉRO 20**Page**

LA FDC13 DE NOUVEAU SOUS TUTELLE	1
ACCIDENTS DE CHASSE : DEJA 9 MORTS	2, 3
ACCIDENTS MORTELS HORS CHASSE	4
LES CHEVREUILS DE BOIS LANDRY	5, 6
EXTENSION ACTUELLE DU LOUP	7,8
TABLEAU NATIONAL GRAND GIBIER	9,10

ADCGG 13

DÉJÀ NEUF MORTS

La liste des accidents de chasse 2019/2020 compte déjà 9 morts, soit deux de plus que le total de la saison précédente, et ce alors que nous ne sommes qu'à mi-saison de la période de chasse. Et les causes de ces accidents n'ont pas changé :

- non respect de l'angle de 30°,
- tirs sans identification,
- chute avec arme chargée au franchissement d'un fossé,
- mauvaise manipulation,
- arme chargée en déplacement en groupe.

Chaque fois il s'agit du non respect des règles élémentaires de sécurité.

Les accidents non mortels sont du même ordre: pose de l'arme chargée contre un arbre, tir sans identification, mauvaise manipulation ...

Ces fautes ne sont pas acceptables, elles devraient être sanctionnées dans toute la sévérité de la loi. L'homicide involontaire par violation d'une obligation de sécurité expose à 5 ans de prison, 75.000 € d'amende, retrait du permis (en général définitif), outre les dommages et intérêts. La blessure involontaire de même cause expose à 3 ans de prison, 45.000€ d'amende, retrait de permis ...

Aucune chasse, aucun gibier, ne justifie que l'on puisse mettre autrui en danger par non respect des règles de sécurité.

Le non respect de l'angle de 30° représente plus de 50% des accidents mortels, la mauvaise manipulation 27%, et le tir sans identification formelle 17%.

Il faut absolument que l'observation de ces règles soit un réflexe pour tous, comme aussi le fait de décharger l'arme en présence d'autres usagers ou au franchissement d'un obstacle, et le tir fichant.

En ce qui concerne les battues, rappelons aussi que le marquage permanent des postes est obligatoire pour les responsables de chasse, et que pour chaque poste les angles de 30° doivent aussi être marqués, par les responsables ou à défaut par le chasseur posté lui-même, qui ne doit jamais se déplacer de son poste.

ADCGG 13

L'obligation de remise à niveau sécurité tous les 10 ans qui vient d'être votée est une excellente mesure, mais il faudra que sa mise en œuvre ne soit pas renvoyée à une date indéterminée. Et commencer par les chasseurs les plus âgés qui n'ont pas bénéficié de l'actuelle formation au permis de chasser avec examen théorique et examen pratique. En effet les permis d'avant 1976 sont responsables de 46% des accidents, ceux de 1977 à 1988 de 24%, ceux de 1989 à 2003 de 20%, et ceux de 2004 et après de seulement 11% alors qu'ils sont le tiers des chasseurs actuels. Les permis d'avant 2004 causent trois fois et demi plus d'accidents que ceux après 2004.

La FDC 13 a depuis des années mis en place une formation dite des chefs de battue, obligatoire pour la délivrance d'un carnet de battue. Elle comporte un volet "sécurité et organisation des battues", qui est traité depuis 2015 par l'ADCGG13. Cette année 75 chasseurs ont assisté à cette formation. Chacun peut s'y inscrire, et il serait bien qu'elle devienne obligatoire pour les chefs de ligne également.

Les attaques contre la chasse, sous toutes ses formes, sont quotidiennes, reprises à l'envie par les médias. Elles redoublent à l'occasion de chaque accident.

Et nous rapprochent de décisions d'interdiction de la chasse, soyons en bien conscients. C'est une raison de plus d'être intransigeant sur la sécurité.

ADCGG 13

ACCIDENTS MORTELS D'AUTRES CAUSES

La courbe des accidents de chasse mortels est à la baisse depuis 2000, et la saison 2018/2019 a enregistré le nombre le plus faible de ces accidents avec 7 morts à déplorer, contre 39 pour 1999/2000. Mais un total de 131 accidents.

7 morts de trop à déplorer, certes, mais les médias et associations anti-chasse de toutes sortes ne manquent pas d'en faire leur pain quotidien, avec l'espoir d'aboutir un jour à l'abolition de la chasse.

Mais qu'en est-il des autres activités "récréatives", comme ses détracteurs qualifient la chasse ? Nous avons donc colligé le nombre annuel de décès liés à d'autres activités, et le résultat est surprenant, mais les faits sont têtus. Les chiffres sont sans appel.

- traumatisme : 37.175 en 2012
- accidents dits de la vie courante : 21.470
- chute : 6.119
- accidents de la route : 3448 (dont 30% liés à l'alcool)
- fausse route alimentaire : 2.940
- intoxication : 2.040
- noyade : 971
- à la neige : 138
- sports de montagne : 100
- randonnée en montagne : 80
- sports aquatiques : 50
- par selfie : 40
- randonnée hors montagne : 16
- chasse : 7

Les médias mettent aussi l'accent sur les accidents de chasse dont sont victimes des non-chasseurs. En moyenne la proportion est d'environ 10%.

C'est la même proportion qui se retrouve en ski : collisions entre skieurs 12.478, collisions avec des non-skieurs 1.147. Mais 1.147 contre 13.

1.200.000 chasseurs ont créé 132 accidents,

1.400.000 snowboarders ont créé 31.000 accidents.

Tout ceci démontre que la chasse reste, malgré les apparences que veulent imposer les médias, l'activité de plein air la moins accidentogène, responsable de :

0,01% des accidents (1 pour 10.000), n'en déplaise à nos détracteurs.

Le Chevreuil : chasse, gestion et biodiversité.

Par Rolland FIGUERAS

En dessous de Chartres, dans le Perche, sur le Domaine de Bois Landry, les responsables forestiers du domaine, en avance alors sur notre gestion ancienne du chevreuil, ont établi une gestion de chasse basée sur les indicateurs de changement écologique (ICE) afin d'augmenter la régénération naturelle de la forêt. En effet, la forêt de Bois Landry (1.250 Ha) ne se régénérerait plus naturellement en raison d'une surpopulation du chevreuil :

le chevreuil consommait tout ! Et en plus, son état sanitaire était déplorable, jusqu'à un poids vidé des chevillards de 5kg.

En deux mots : la forêt suffoquait et le chevreuil aussi.

Les premières attributions dans les années 1990 étaient de 60 chevreuils.

En 1999, après la tempête, Bertrand MONTHUIR, propriétaire du domaine, jugeant les prélèvements insuffisants pour permettre une régénération naturelle de sa forêt, envoya son directeur Christophe LAUNAY effectuer une formation à l'école de Belval. Ceci permit à l'ensemble de l'équipe de Bois Landry de se tourner vers une gestion du chevreuil basée sur les Indicateurs de Changement Ecologique ou ICE. Mais quels sont ces ICE pour le chevreuil

- Des indicateurs de performance : poids des jeunes et des adultes (MC), taux de fécondité des femelles (TGF), longueur de patte arrière (LPA) longueur du maxillaire inférieur (LMI).

- Des indicateurs d'abondance : comptage des animaux sur 4 à 6 circuits pédestres (IKP) ou en voiture (IKV) parcourus 4 fois par les mêmes personnes. Ceci donnant au fur et à mesure des années, une tendance à la hausse, à la baisse ou à la stagnation.

- Des indicateurs de pression florale : indice de consommation (IC) et indice d'abrutissement du chêne (IA). Il s'agit de dénombrer les pousses de ligneux ou semi-ligneux consommées ou abruties par le chevreuil sur un nombre assez important de placettes de 1 m² repérées dans le bois par GPS.

De plus, il fallut changer les modes de chasse pour augmenter les prélèvements, et ceci ne fut pas une mince affaire car les habitudes étaient ancrées : ...

ADCGG 13

battue bruyante, tir sur des animaux au grand galop au saut de la ligne, tir préférentiel du brocard... De la battue classique (chasseurs postés en ligne, traqueurs et chiens courants), on passa aux miradors (1.50m de haut) avec un tir aléatoire à 360° (max 40 m) sur des animaux arrêtés ou passant au pas, dans une enceinte de chasse beaucoup plus grande, traquée sur un style mixte poussée silencieuse / traque avec chiens de petit pied ou chiens d'arrêt.

Le plan de chasse fut augmenté, après nombre de conflits et procédures au Tribunal Administratif, pour arriver à un plan de chasse de 450 animaux sur 3 ans, modulable tous les ans... Et quelle fut l'évolution sur une dizaine d'années?

Pour que tous les I.C.E. passent au vert, il fallut augmenter les prélèvements, jusqu' à prélever 198 chevreuils sur 1250 Ha en 1 saison de chasse.

Ce qui laisse supposer une population initiale de plus de 35 chevreuils aux 100 Ha.

Le taux de fécondité des femelles est passé de 1.3 à 2.2 actuellement (femelles ayant au minimum 2 faons), le poids des jeunes chevrillards vidés est passé de 5-6 kg à 11 kg, la L.M.I. (longueur du maxillaire inférieur) et la L.P.A. (longueur de patte arrière) ont augmenté, comme le poids des adultes.

En ce qui concerne les indicateurs d'abondance, certes, les populations ont diminué, mais à un niveau normal et le chevreuil se retrouve en meilleure santé. Pour ce qui est l'I.C., lui aussi a diminué et la forêt se régénère naturellement. Mais tout ne s'est pas fait aussi simplement. Il a fallu modifier les traitements de la forêt avec des éclaircies ou des nettoiemnts permettant à la lumière d'accéder au sol afin de favoriser la repousse des ligneux et semi-ligneux et ainsi, donner de la nourriture aux animaux. Après les coupes forestières, le grillage n'a pas été systématique pour protéger les futurs arbres recherchés par les forestiers. Les bords des allées ou des chemins ont été enherbés, offrant plus de nourriture.

Actuellement, la gestion du chevreuil oscille entre 110 et 150 animaux prélevés en fonction des indicateurs. Le tir aléatoire a permis d'obtenir sur une dizaine d'année un pourcentage de 1/3 de mâles, 1/3 de femelles et 1/3 de jeunes. Mais surtout, le chevreuil est devenu un indicateur de bonne santé de la forêt.

L'équilibre forêt-gibier a été atteint.

ADCGG 13

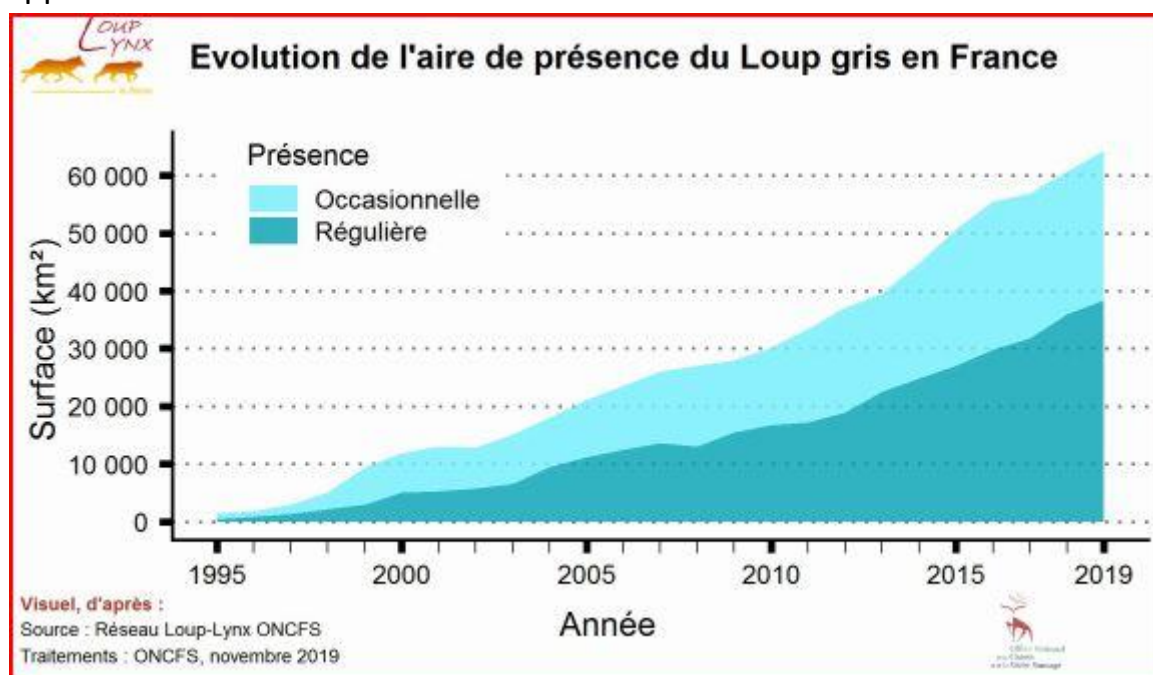
AIRE DE PRÉSENCE ACTUELLE DU LOUP

Les cartes de la répartition spatiale de présence du loup sont maintenant traitées de façon nouvelle par le réseau Loup-Lynx de l'ONCFS, tant en ce qui concerne les indices de présence que le maillage territorial.

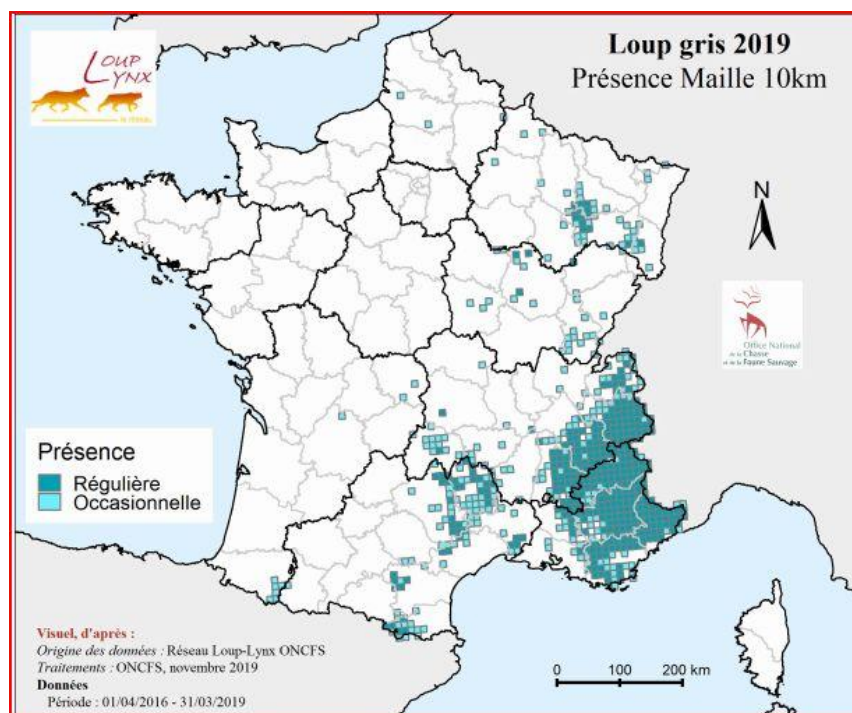
Pour les indices de présence, est prise en compte leur récurrence sur 2 périodes consécutives se chevauchant sur 36 mois, et l'année ayant une nouvelle définition: non pas, comme jusqu'ici l'année civile, mais l'année biologique de l'espèce : d'avril à mars de l'année suivante. La présence permanente est définie par au moins 2 indices de présence récurrents pour chacune des 2 biennales sur les 36 mois, l'absence par aucun indice sur les 36 mois, la présence occasionnelle recouvre les autres cas.

Pour le maillage territorial, la technique de cartographie européenne de suivi des populations animales a été adoptée. Les contours communaux sont remplacés par des mailles de 10 km de côté (100 km^2) pour éliminer la dominance visuelle des grandes communes sur la cartographie. La présence est traitée par maille.

Les données des années antérieures ont été retraitées selon la méthodologie "biennales chevauchantes et mailles de 100 km^2 " de façon à permettre une appréciation exacte de l'évolution.



ADCGG 13



Première constatation, l'aire de présence augmente de façon continue depuis 1990. La progression sur 1 an est de 6%. La présence régulière occupe 38.000 km², la présence occasionnelle 26.000 km², soit au total 64.000 km² et 12% de la surface métropolitaine.

Cette progression se caractérise surtout par une densification de la présence dans le quart sud-est du pays. Par région, la situation est la suivante:

- en PACA le loup se développe sur les Maures et la Sainte Baume.
- en Auvergne-Rhône-Alpes, la densification s'accompagne d'un doublement de la superficie de présence régulière en Haute Savoie.
- en Occitanie, peu d'évolution.
- en Nouvelle Aquitaine, présence occasionnelle.
- en Bourgogne Franche Comté la zone frontalière avec la Suisse et le Tonnerois sont concernés.
- dans le Grand Est les Hautes Vosges enregistrent une diminution.

Le suivi hivernal a démarré en novembre, et permettra pour juin 2020 une actualisation de l'effectif loup.

ADCGG 13

TABLEAU GRAND GIBIER 2018/2019

SANGLIER

Le tableau national est en légère baisse, 747.367 prélèvements, contre 759.000 pour la saison précédente. Les plus fortes baisses (plus de 30%) concernent Hautes Alpes et Drôme (-52%), Alpes de Haute Provence, Corse du Sud, Lozère, Ardèche, Vaucluse (-40%). Dans notre département, le tableau augmente de 20% par rapport à 2017/2018, avec 6651 pièces (+930 en tir anticipé).

CHEVREUIL

Le tableau national est stable à 586.462 prélèvements pour 674.551 attributions soit un taux de réalisation de 87%.

Dans notre département, le tableau augmente de 13 % par rapport à 2017/2018, avec 541 pièces pour 658 attributions soit un taux de réalisation de 82%.

CERF ELAPHE

Le tableau national est stable à 65.275 prélèvements pour 95.786 attributions, soit un taux de réalisation de 68%.

Dans notre département, le tableau est anecdotique avec 15 attributions et 8 réalisations depuis 2 ans. Il s'agit d'animaux échappés de parc.

CERF SIKA

La volonté d'éradication de cette espèce allogène (cadeau de l'empereur du Japon au président Carnot en 1890) a entraîné des attributions maximales. Le tableau national se résume à 90 têtes, dont 2 pour le 13.

DAIM

Le tableau national est en légère augmentation à 1.331 prélèvements, dont 17 pour le 13.

MOUFLON

Le tableau national est en baisse avec 2.784 prélèvements pour 4.249 attributions, soit un taux de réalisation de 65%. La présence du loup participe à cette baisse.

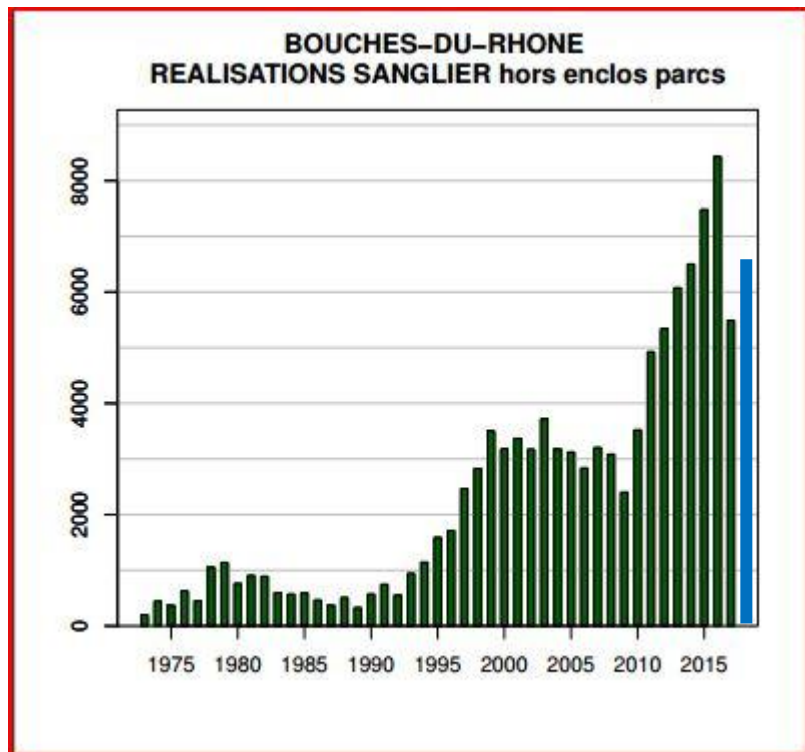
Dans notre département il n'y a pas eu d'attributions depuis 2 ans.

CHAMOIS ET ISARD

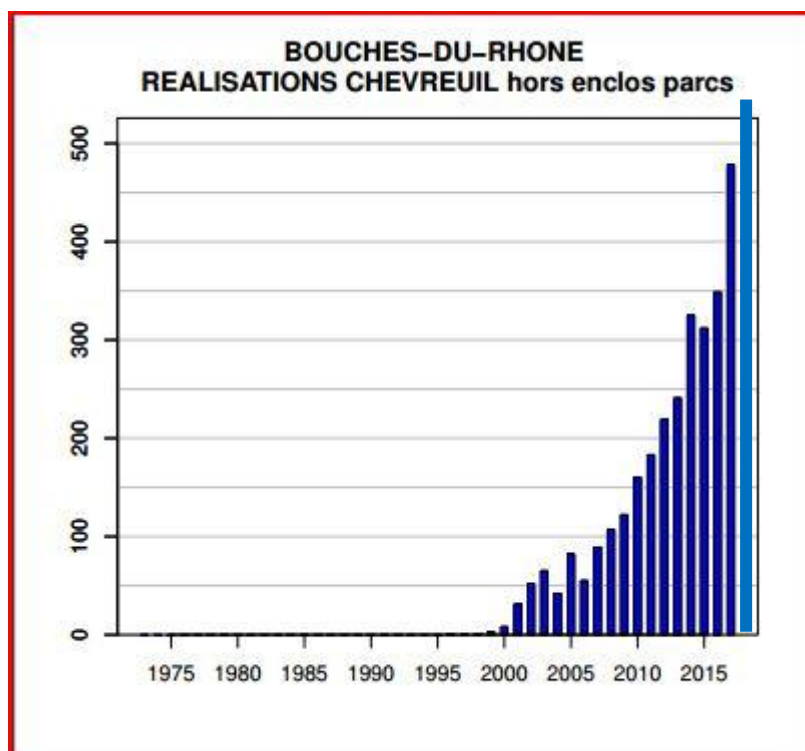
Le tableau national est en légère baisse pour les 2 espèces avec 12.407 chamois et 2.608 isards.

Dans le Var, les prélèvements de chamois (massif de la Sainte Baume) sont de l'ordre de 50 par an.

ADCGG 13



en bleu clair : 2018/2019



en bleu clair : 2018/2019